

FIGURE 3

- Périmètre de la demande d'autorisation
- - - Périmètre d'exploitation de carrière (rubrique 2510)
- Rayon de 120 m autour du périmètre de la demande d'autorisation
- Rayon de 35 m autour du périmètre de la demande d'autorisation
- Courbe de niveau situation actuelle (SAS DELIMIT - 30/11/2020)
- Habitation
- Autre bâtiment
- Limites parcellaires
- Boisements
- Prairies, terres agricoles
- Rivière
- Ecoulement non pérenne
- Plan d'eau
- Route revêtue
- Chemin non revêtu

Détail des futures infrastructures et réseaux : Cf. plans de détail associés

